

Rentrée scolaire 2023-2024

Inscription aux écoles

1^{ère} étape : Retrait du dossier en mairie

Le compléter

Pièces à transmettre :

- original + copie du livret de famille
- copie du carnet de santé (vaccins)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un certificat de radiation (si concerné)

2^{ème} étape : Inscription en mairie

Déposer le dossier complété et les pièces jointes en mairie

du **mardi 11 avril au vendredi 26 mai 2023** (8h30/12h00 et 13h30/17h30)

et les samedis 15, 22, 28 avril et 6, 13, 20, 27 mai 2023 (8h30/12h00)

3^{ème} étape : Admission à l'école

UNIQUEMENT SUR RDV

Dès l'inscription en mairie, prendre RDV avec Mme La Directrice :

Ecole maternelle : 02 48 64 11 01

Ecole élémentaire : 02 48 64 55 88

A partir du mardi 11 avril 2023 sous réserve de s'être inscrit en mairie au préalable.

Inscription car scolaire : sits.sma@wanadoo.fr

Inscription services périscolaires : à partir du 11 avril 2023

Dossier à retirer en mairie ou sur le site internet : www.stmartin-auxigny.fr